Mairie d'Aime-La-Plagne
1112, Avenue de Tarentaise
BP 58 – 73211 Aime-La-Plagne Cedex
www.ville-aime.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°56/F/PM/2022 portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement.
JE 73 organisation soirée Pink Moustache du 05.11.2022.
1112 Avenue de Tarentaise, Commune d'AIME LA PLAGNE.

Le Maire d'AIME LA PLAGNE, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-4,

VU le Décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 portant réglementation de la police de la circulation routière, modifié et complété par les décrets n° 69-150 du 5 février 1969, 72-472 du 12 juin 1972, 72-541 du 30 juin 1972, 73-358 du 27 mars 1973, 73-561 du 28 juin 1973, 73-1074 du 3 décembre 1973, 74-234 du 13 mars 1974, 75-113 du 27 février 1975, 75-131 du 7 mars 1975, 2001-250 et 2001-251 du 22 mars 2001 et notamment les articles R 110-1, L 411-1, R 412-1, R 415-5, R 415-11, R 417, R 417-5, R 417-9, R 417-10, R 431-10 du Code de la Route.

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié ou complété par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10 et 15 juillet 1974, 6 et 7 juin 1977 et notamment les articles 4 et 9,

VU la demande présentée le 17/10/2022 par M. Camille DUTILLY pour JE 73,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures temporaires pour améliorer l'animation et permettre certaines manifestations exceptionnelles,

A R R E T E :

Article 1er –

Pour permettre à JE 73 d'organiser une soirée « Pink moustache » au droit du N°1112 Avenue de Tarentaise situé sur la commune d'Aime La Plagne et plus précisément au droit de la salle des fêtes, le stationnement des véhicules sera modifié comme suit :

- N° 1112 Avenue de Tarentaise, au droit de la salle des fêtes, le stationnement sera interdit à tout véhicule

Du Vendredi 04/11/2022 19h00 au Dimanche 06/11/2022 12h00 Inclus.

Article 2 -

Pour permettre à JE 73 d'organiser une soirée « Pink moustache » au droit du N°1112 Avenue de Tarentaise situé sur la commune d'Aime La Plagne et plus précisément au droit de la salle des fêtes, la circulation des véhicules sera modifiée comme suit :

- N° 1112 Avenue de Tarentaise, au droit de la salle des fêtes, la circulation sera totalement interdite à tout véhicule (Entre le carrefour de la Rue de la Basilique et le passage pétions situé face à la mairie d'Aime La Plagne) conformément au plan annexé.

Le Dimanche 06/11/2022 de 00h00 à 02h30 Inclus.

Article 3 -

Une déviation de la circulation de l'Avenue de Tarentaise située sur la commune d'Aime La Plagne sera mise en place par l'organisateur pour toute la durée mentionnée à l'Article 2 de cet arrêté, dans les conditions suivantes :

- Par l'Avenue de la Gare dans le sens montant au niveau du carrefour avec la rue de Basilique
- Par la rue Saint-Martin dans le sens descendant.

Article 4 -

La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 et du 7 juin 1977.
La mise en place et la dépose de la signalisation sont à la charge du demandeur.

Article 5 -

Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'Aime La Plagne, Monsieur le Chef de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont notification sera transmise à M. DUTILLY Camille pour JE 73.

Article 6 -

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité, *www.mairie-aime.fr*.

Fait à AIME LA PLAGNE,

27 OCT. 2022

Le Maire,
Corine MAIRONI-GONTHIER

COMMUNE D'AIME - LA - PLAGNE
73210 (SAVOIE)

Mairie d'Aime La Plagne – Cœur de Tarentaise

Services administratifs : 04 79 09 74 38
Services techniques : 04 79 09 78 82
Police municipale : 04 79 09 72 51

Email : mairie@mairie-aime.fr

Email : police.municipale@mairie-aime.fr